

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## RÉSERVATION :

- Pour être enregistré, le contrat doit être accompagné d'un chèque d'acompte de 30% du montant global du séjour.
- La réservation n'est valable qu'après paiement de l'acompte et réception de la confirmation expédiée par le camping.
- Le solde du séjour (restant dû) est à payer de la façon suivante au plus tard **4 semaines franches** avant la date d'arrivée prévue sous peine d'annulation.
- Le tarif applicable au séjour est le tarif en vigueur au jour de la réservation. Il est conseillé de vérifier le tarif applicable en contactant le camping. Ce prix peut évoluer à l'approche de la date de séjour et varie selon les disponibilités. Il peut être modifié sans préavis et n'est pas rétroactif.

### CAUTIONS (pré-autorisation en carte bancaire) :

- **Caution emplacement : 30 €.** En cas de non restitution du badge au départ, ou si l'emplacement n'est pas laissé propre, la caution sera conservée par le camping.
- **Caution cottages : 450 €** (420 € de caution cottages, 15 € de caution pour le badge d'accès pour l'ouverture des portails, 15 € comme garantie de propriété de l'emplacement à votre départ). **La pré-autorisation de la caution permet de provisionner la somme de 450 euros au maximum et de l'encaisser uniquement pendant ou après votre séjour en cas d'un préjudice avéré, lié à votre séjour, sur ladite location ou dans le camping. Avant l'inventaire de départ, le cottage doit être nettoyé par le locataire (ménage, vaisselle, réfrigérateur, éléments de cuisson, etc.). Dans le cas contraire, un forfait nettoyage de 89 € vous sera facturé sur la caution encaissée. Toute réclamation sera prise en compte sous 24h à compter de l'arrivée du client. Passé ce délai, en cas de casse ou détérioration du cottage ou de ses accessoires par le locataire, la caution de 450 € sera encaissée systématiquement et remboursée par la suite, déduit du préjudice constaté. Plus généralement, en cas de détérioration diverse sur le terrain de camping, toutes les cautions seront systématiquement encaissées.**

## GÉNÉRALITÉS :

Un Cottage correspond à un Mobil-Home.

Le port du bracelet est obligatoire, en cas de perte, il vous sera facturé 15 €.

- Chaque famille doit être inscrite par un contrat dont les droits ne sont pas transmissibles. Cette location est une location précaire pour une clientèle strictement individuelle.
  - Les emplacements et cottages sont prévus pour **6 pers max., enfants et bébés compris ; toute personne supplémentaire sera refusée.**
  - **Lors d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement, aucune réduction, aucune compensation ne seront faits.**
  - **A l'arrivée du client, aucune somme ne sera remboursée en cas d'absence inopinée d'un ou des participants au séjour.**
  - **Les arrivées sont acceptées à partir de 16h. En juillet août, aucune arrivée ne sera effectuée, aucune clé remise avant 16h.**
  - **Les départs sont entre 8 heures et 10 heures.**
  - **Les arrivées sont possibles jusqu'à 19h00.** Après, le camping garde un emplacement pendant 24 heures ; passé ce délai et sans nouvelle du client, le camping disposera de l'emplacement ou du logement, le client défaillant étant présumé avoir renoncé à sa réservation ; la présente réservation est résiliée de plein droit, sans aucune formalité, à ses torts et griefs ; les sommes versées sont conservées par le camping à titre de dommages et intérêts.
  - L'emplacement ou le logement sera choisi par le préposé du camping. Dans le cas où il y a libération ou abandon de l'emplacement, le camping se réserve le droit de disposer de l'emplacement ou du logement.
  - Dans le cas particulier où le locataire souhaiterait à son arrivée un autre emplacement ou logement que celui désigné, il pourra être satisfait dans la limite des possibilités. Conformément à l'article L221-28 du code de la consommation, vous ne disposez pas d'un droit de rétractation.
- En signant ce contrat, le client approuve automatiquement le règlement intérieur du cinéma : «LA MAISON CARRÉE», du club enfant : «LES LUTINS CAMARGUAIS» de «L'ANNEXE» et de la PISCINE à sa disposition.

## ANNULATION :

- L'annulation doit être faite par **lettre recommandée avec A/R.**
- **Sans souscription à la garantie annulation :**

ANNULATION :	ACOMPTES VERSÉS :	SOLDE PAYÉ :
PLUS DE 30 JOURS AVANT L'ARRIVÉE	⇒ ACOMPTÉ CONSERVÉ	⇒ 0 % RETENU
MOINS DE 30 JOURS AVANT	⇒ ACOMPTÉ CONSERVÉ	⇒ SOLDE CONSERVÉ

## GARANTIE ANNULATION :

Il est recommandé de souscrire une garantie annulation, d'un montant de 6 € par jour. **Payable intégralement et uniquement lors de la réservation du séjour.** Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour.

- Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec A/R au plus tard 3 jours après l'événement entraînant l'annulation. La liste complète et irréfutable des motifs couverts par la présente garantie est décrite ci-dessous. Toute demande d'annulation doit être accompagnée de justificatifs précis et incontestables.
- La garantie annulation assure le remboursement du prix contractuel de location lorsque l'annulation survient entre la date de réservation et 15 jours avant la date d'arrivée au camping, pour un événement non connu ou imprévisible lors de la réservation. Au delà de 15 jours avant la date d'arrivée, vous serez remboursés de 25% du montant intégral de la location. Sommes

non remboursées : la garantie annulation et les frais d'annulation de séjour d'un montant de 84 €.

- Les événements couverts par la garantie annulation sont (liste exhaustive) :
  - Décès, accident corporel grave ou maladie grave et soudaine de vous-même ou d'un membre de la famille proche.
  - Déménagement suite à une mutation professionnelle. Licenciement de vous-même ou de votre conjoint.
  - Dommages atteignant votre résidence principale suite à incendie, dégâts des eaux, dégradations immobilières consécutives à vol, vandalisme, tempête, catastrophes naturelles. La garantie annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne pourrait intervenir si un des événements énumérés ci-dessus se produisait durant le séjour.
  - En cas d'annulation de la réservation par le camping, l'acompte versé sera intégralement remboursé au client sans dommages ni intérêts, sauf en cas de force majeure. Dans le cas de mesures gouvernementales qui contraindraient le client à annuler son séjour alors même que le camping peut l'honorer, un avoir non remboursable sera fait au client et sera valable 12 mois à compter de son émission.

## RESPONSABILITÉS :

- Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie de tout genre, garantie ou non par un contrat d'assurance etc..., et en cas de responsabilité civile. Les piscines et l'aire de jeux «enfants» n'étant pas surveillées, il convient de respecter les précautions d'usage. Les mineurs restent sous la responsabilité des parents présents sur le camping. Il appartient au client d'avoir une assurance de responsabilité civile dont il devra justifier de l'existence des termes des contrats d'assurance ainsi que de l'acquisition des cotisations.
  - En cas de faute grave, non respect du contrat, du règlement du camping, lors de tapage nocturne, casse, etc., son auteur sera expulsé.
  - Les feux ouverts sont interdits. Il est strictement interdit de fumer dans les cottages.
  - La circulation des véhicules motorisés est interdite dans l'enceinte du camping ENTRE 1H ET 6H. DURANT CETTE PERIODE, AUCUNE ENTREE NI SORTIE DE VEHICULE MOTORISE N'EST POSSIBLE AUX PORTAILS D'ENTREE DU CAMPING. LES VEHICULES DOIVENT SE GARER A L'EXTERIEUR DU CAMPING. IL EST INTERDIT DE RECHARGER LA BATTERIE DE SON VEHICULE EN SE BRANCHANT SUR LA PRISE ELECTRIQUE D'UN LOGEMENT
- Le parking situé à l'entrée est exclusivement réservé à l'usage des deuxièmes voitures dont le stationnement est payant.
- Le locataire s'engage à respecter le règlement du camping qui est affiché à l'entrée et disponible au bureau d'accueil sur demande.
- Etablissement sous vidéo-surveillance, situé dans une zone à risques naturels.
  - En cas de litige, les Tribunaux de Nîmes seront compétents.

## PHOTOS NON CONTRACTUELLES

Les photos présentes sur le site internet du camping sont fournies à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Elles ont pour objectif de donner une idée générale des services et des installations proposées. Toutefois, elles peuvent ne pas refléter exactement la réalité en raison de modifications ou d'évolutions apportées aux infrastructures ou aux services.

**Les camionnettes ou les fourgons tractant les caravanes sont strictement interdits pour des raisons de sécurité liées aux dimensions.**

## MODALITÉS DE LOCATIONS

### Nos prix comprennent :

- l'emplacement ou le logement, les personnes indiquées, une voiture, l'électricité, les sanitaires (eau chaude), l'accès aux piscines L'ESPACE BLEU (dont une est couverte et chauffée en début et en fin de saison), l'accès à la salle de cinéma climatisée LA MAISON CARRÉE, et, en haute saison, les animations quotidiennes.
- Pour les cottages, la consommation d'eau et de gaz est incluse, les bouteilles de gaz vides sont à échanger par le locataire à la réception entre 8h00 et 19h00 seulement.
- Paiement en chèques vacances, cartes bancaires et vente à distance possible.
- Pour les séjours non réservés ou réservés, dont le solde reste à payer à moins de 4 semaines de l'arrivée, règlement par CB ou espèces obligatoire.

### DURÉES DE SÉJOUR :

EN HAUTE SAISON : réservation conseillée.

Frais de dossier 22€/séjour.

- Du 07/07 au 17/08 en Emplacements :

réservation minimum : une semaine.

- Du 07/07 au 24/08 en cottages :

réservation minimum : une semaine, de samedi en samedi, de dimanche en dimanche ou de mercredi en mercredi.

LE RESTE DU TEMPS : Frais de dossier offerts.

- Emplacements : pas de durée minimum exigée.
- Cottages : location minimum : 2 nuits.

## ANIMAUX

**Les animaux de catégorie 1 et 2 sont interdits dans le camping.**

Il est obligatoire de présenter un carnet de vaccination à jour.

Je déclare que mon animal est vacciné, que je possède un carnet de vaccination le concernant et qu'il porte toujours un collier à son nom. Les chiens doivent être tenus en laisse en permanence, ne pas nuire au calme et à la propreté du camping et être agressifs vis à vis des personnes. Un seul chien ou chat est autorisé en emplacement nu ou mobil-home à la location.